



## cdd remplacement d une personne en arret maladie

Par **sand1972**, le **07/07/2021** à **19:33**

Bonjour,

Je travaille dans une collectivité territoriale en cdd remplacement personne en arret

je suis contractuelle

Je voudrais savoir combien de cdd mon employeur a le droit de me faire pour remplacer cette personne?

Si la personne ne revient pas peut on me proposer tout de meme un CDD ?

Je voudrais connaitre également connaitre les démarches que je dois faire pour passer titulaire?

Merci de bien vouloir m'éclaircir sur mes questions

Bonne journée

Par **morobar**, le **08/07/2021** à **08:00**

Bonjour:

\* 10000 CDD mais pas plus de 6 ans

\* oui le cas échéant en attendant un fonctionnaire titulaire

\* l'accès à la titularisation par concours interne.